Image not found or type unknown

Dédommagement perte de jouissance du logement

Par **Gibus**, le **19/12/2014** à **17:00**

L'immeuble dans lequel se trouve mon logement du 1ier étage a été victime d'un incendie depuis 4 semaines. Seuls les plafonds ont subis de légers dégâts dus aux infiltrations d'eau déversée par les pompiers. Cependant l'électricité a été coupée et je ne peux y habiter tant que les travaux
de protection et de sécurisation de la toiture située au 3ième étage ne sont pas réalisés et que bien sûr l'électricité ne soit rebranchée après contrôle de mes installations.
Puis-je cependant et sur quel fondement bénéficier d'une indemnisation pour la perte de jouissance de mon appartement sachant que je n'ai pas de réponse de mon assurance sur une quelconque indemnisation.
Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés